



Information

La commune de **CASTILLON-DU-GARD** se mobilise pour obtenir le meilleur tarif pour votre **ASSURANCE SANTÉ**

Quelles sont les attentes de vos administrés ?



Les administrés ont droit à une bonne Assurance Santé.

Être bien remboursé de leurs dépenses médicales est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Pourtant, parmi les habitants des communes, certains ont une couverture santé minimum voire se privent d'une complémentaire pour des raisons financières.

Quelles sont vos attentes ?



- Les frais de santé augmentent et la Sécurité Sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être **correctement remboursé** des frais médicaux courants est une priorité pour les français.
- La baisse du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes. Proposer une **assurance santé à un tarif attractif** permet de concilier couverture santé et pouvoir d'achat.



- La complémentaire santé communale permet de se **simplifier la vie au quotidien** grâce au tiers-payant et à la présence d'un interlocuteur pour répondre à vos questions.

Les avantages d'une assurance santé pour votre commune :

- Vous avez accès à une bonne complémentaire santé **couvrant les besoins de chacun**.
- Vous bénéficiez d'un **tarif avantageux** (tarif de groupe pour les habitants de la commune).
- **L'offre est simple** et accessible à tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge.

La Commune de **CASTILLON-DU-GARD** souhaite apporter à ses habitants une **ASSURANCE SANTÉ** à l'usage de tous.



Information

Qu'est-ce que l'ASSURANCE SANTÉ pour votre COMMUNE

- Une complémentaire SANTE à un tarif attractif
- Une offre simple et modulable pour s'adapter à toutes les situations
- Une Garantie d'un bon niveau de remboursement
- Un tarif avantageux qui préserve le pouvoir d'achat
- 3 niveaux de garanties **100% 125% 150%**
- Des modules afin de renforcer les garanties : Hospi, Optique-dentaire et Confort
- Vous serez couverts au meilleur prix, en ne payant que les garanties et services dont vous avez besoin
- Vous disposerez un réseau de partenaires : optique, dentaire, audioprothésiste
- Une télé-consultation Médicale 24/24 et 7/7
- Un espace client dédié sur internet
- L'accompagnement d'un conseiller de proximité

Vos partenaires pour votre Complémentaire Santé :

Cécile ROZIERE – Mandataire en Assurances AXA

Tel : 06.20.28.00.55 - Mail : cecile.roziere.am@axa.fr

Yannick JÓDAR – Responsable de Clientèle avec Mandataires en Assurances

Tel : 06.40.58.19.88 – Mail : yannick.jodar@axa.fr



**Une réunion d'information se tiendra le 19 JANVIER à 19H00 /
Salle du conseil : 11 Place du 8 mai 1945 Castillon-du-Gard,
France**